
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 16 décembre 2021
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 16 décembre 2021, s'est réunie sous la présidence de <u>Sont présents :</u> Colin SHERIFFS, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Philippe SANCHOT, Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF, Philippe PEREIRA, Pascal VINCENT, Vincent DESPAGNE
<u>Votants:</u> 10	<u>Représentés :</u> <u>Excusés :</u> Sébastien BOLZON <u>Absents :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Geneviève AIMASSO

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal **du Jeudi 16 Décembre 2021**

Ordre du jour :

- 1) Point avancement projet Restaurant
- 2) Avis sur le devis plan d'alignement
- 3) Avis sur le devis détection anomalies Réseau Eaux pluviales
- 4) Projet Atelier Cinéma
- 5) Point avancement travaux La Malouse
- 6) Organisation Vœux du Maire

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

Délibération Chantier Formation intercommunal – Communauté de Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers

Proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil.

Le Compte Rendu de la séance du 02/12 a été validé à l'unanimité.

1) Point avancement Projet Restaurant

M. le Maire présente l'estimation reçue de la part de Mme DEBAT (**ANNEXE 1**). Le Conseil prend note de l'estimation et décide de ne pas donner suite pour l'instant, en raison de nombreux projets à gérer actuellement et d'autres opportunités en cours. M. le Maire rappelle au Conseil que Mme DEBAT n'a pas encore pris de décision ferme concernant l'avenir de ce bâtiment.

2) Avis sur le devis plan d'alignement

M. le Maire présente les devis de l'entreprise ESCANDE pour le relevé topographique complémentaire et la proposition d'un plan d'alignement (**ANNEXES 2 & 3**). Ces deux études s'avèrent nécessaires pour l'avancement du projet d'aménagement du bourg. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ces deux devis et demande à M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

3) Avis sur devis détection anomalies Réseau Eaux pluviales

M. le Maire présente aux Conseillers le devis concernant la détection des anomalies réseaux eaux pluviales dans le bourg (ANNEXE 4). Ce travail est nécessaire en amont des travaux de voirie du bourg. Les Conseillers s'interrogent sur l'estimation élevée du devis et demande une consultation plus large.

M. SANCHOT propose d'effectuer cette consultation et afin de ne pas perdre de temps, le Conseil donne l'autorisation à M. le Maire de signer le devis avec un meilleur rapport qualité technique/prix.

4) Projet Atelier Cinéma

M. le Maire présente les devis reçus par la société MEKAMAT pour une structure métallique (ANNEXES 5 & 6), suite à leur demande lors de dernier Conseil Municipal. Une demande a été également faite pour une structure en bois mais à ce jour, le devis n'a pas encore été reçu en Mairie. Le Conseil décide de repousser leur décision en attendant l'obtention de ce devis.

M. le Maire présente également un schéma d'implantation à l'échelle, fait par le MO Vanessa LEYDIER qui est chargé de l'aménagement du bourg (ANNEXES 7 & 8).

M. le Maire informe le Conseil qu'il abordera ces travaux lors d'une rencontre prévue avec M. le Sous-Préfet en Janvier.

Ce dossier sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil Municipal.

5) Point avancement travaux La Malouse

M. le Maire informe le Conseil qu'une benne sera commandée au SICTOM pour vider la maison de La Malouse en début d'année. Les travaux de nettoyage seront effectués par l'entreprise Jérôme CHOUCOUTOU.

6) Organisation Vœux du Maire

Le Conseil décide de revoir cette organisation au mois de Janvier en fonction de la situation sanitaire.

7) Encadrement « Bal de St Laurent » et vue aérienne

Le Conseil demande à Geneviève AIMASSO de s'occuper de l'encadrement de ces deux photos/affiches.

8) DE 2021_062 – Chantier Formation Intercommunal – Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers

La Communauté de Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers a été retenue dans le cadre de l'expérimentation GAÏA sur son territoire.

Lauréat de l'appel à projets 100% Inclusion du Ministère du Travail. GAÏA expérimente, sur les territoires ruraux de Nouvelle Aquitaine, de nouvelles approches en faveur des publics éloignés de l'emploi.

Soutenu par la DREETS et la Caisse des Dépôts, GAÏA est porté localement par un consortium d'acteurs engagés dont SOLIHA (bailleur social) en chef de file.

L'ambition du projet :

- Maximiser l'impact social de la commande publique ;
- Compléter l'offre d'accompagnement socio-professionnel du territoire (parcours et bornes numériques) ;
- 600 parcours Gaïa (Jeunes -26 ans, DELD, publics en situation de handicap).

A l'issue d'un diagnostic local, un des besoins mis en avant par certains Maires de la Communauté de Communes s'est axé sur la rénovation et l'entretien du patrimoine communal.

L'équipe GAÏA, réalise donc l'ingénierie d'un chantier formation intercommunal, action innovante.

Le chantier formation est une porte d'accès à la qualification locale pour les personnes en insertion professionnelle. Il privilégie l'apprentissage par la pratique et permet de développer les connaissances et compétences des stagiaires sur des supports grandeur nature des collectivités.

Il est financé par la Région, le Département, le Pôle Territorial et les communes comme suit :

Département	Région NA	Pôle territorial	Communes
Coûts pédagogiques pour les bénéficiaires du RSA	Coûts pédagogiques pour les bénéficiaires hors RSA	Matériaux (60 000 € max)	Matériaux (le delta)
Rémunération des stagiaires BRSA	Rémunération des stagiaires hors RSA		Repas des stagiaires pendant toute la formation
Financement d'action pour la levée des freins (accompagnement socio-professionnel)			Prêt de salle de formation et plateau technique

L'innovation de cette opération réside dans la notion d'intercommunalité. L'objectif étant de fédérer plusieurs communes autour d'un projet commun. Mutualiser les besoins pour générer suffisamment de travaux qui permettront la mise en œuvre d'un chantier formation.

Au-delà de l'engagement de la Communauté de Communes, 6 communes se sont portées volontaires pour participer et expérimenter le chantier formation intercommunal :

- Soullignac
- Saint Laurent du Bois
- Blasimon
- Sauveterre de Guyenne
- Faleyras
- Mourens

➤ L'organisme de formation qui portera le projet est le Campus de Formation Professionnelle Compagnonnique (CFPC) qui est résolument tourné vers les formations des filières métiers de l'Éco Construction et les Télécoms-réseaux et services numériques Fibre Optique.

Le CFPC, lié aux Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis de Brive La Gaillarde, souhaite ainsi perpétuer l'esprit de la transmission des savoir-faire et des savoir-être par le biais des Chantiers Formation Qualification dans les domaines de :

- Auto-réhabilitation accompagnée du logement
- Éco construction
- Matériaux biosourcés

- Bâtiment durable
- Économie circulaire
- Valorisation des déchets
- Bilan énergétique

- Le chantier formation aura pour objectif de former 8 à 12 stagiaires sur des Certificats de Capacités Professionnelles (CCP) de :
- Peinture intérieure/extérieure
 - Pose de placo
 - Sol – Faïence - Carrelage

Et de valider les habilitations suivantes pour une meilleure employabilité :

- Gestes et postures
- Sécurité de chantier
- Montage et démontage d'échafaudages
- Travail en hauteur
- Habilitation électrique

Le chantier formation débutera fin Septembre début Octobre 2022 pour une durée de 6 à 8 mois.

La commune de St Laurent du Bois s'engage à participer au projet de Chantier Formation Intercommunal mis en œuvre par GAÏA et porté par le CFPC et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

L'objectif du chantier sera de former 8 à 12 stagiaires sur des métiers du bâtiment (Peinture, placage, sol faïence, carrelage)

Le(s) support(s) de chantier proposé(s) par la commune de St Laurent du Bois sont :

- Réhabilitation de 3 logements et remise en état du parquet de la salle des fêtes (qui a été rajouté dernièrement, suite à la réunion)

La liste définitive des chantiers sera réalisée lors d'une commission technique réunissant l'ensemble des Maires des communes participantes.

En outre la commune de St Laurent du Bois s'engage à :

- Contribuer à la fourniture des repas pour les stagiaires ;
- Mettre à dispositions les moyens nécessaires au bon déroulement du Chantier Formation Intercommunal selon les ressources dont elle dispose (Salle de formation, mobilité...) ;
- Adhérer au groupement d'achat proposé par la Communauté de Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;
- Financer le reste à charge inhérents aux travaux engagés sur la commune (en totalité ou en partie selon intervention d'un tiers).

Cette délibération a été votée et validée à l'unanimité des membres présents.

-

La séance est levée à 20H45